

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le 13 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Remungol sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme BELLEC Aurélie, Mme BOUCICAUD Marie-Laure, M. CADORET Philippe, M. CORRIGNAN Gérard, M. DOLO Jean-Noël, M. FRANCOIS Patrice, Mme GUEHENNEUX Fanny, M. GUIGUENO Fabrice, M. GUILLEMET Jacques, Mme HUMEAU Pauline, M. JEGOUREL Jean-Pierre, M. JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mme JOSSO Jacqueline, M. KERVARREC Stéphane, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLEZIO Nelly, M. LE MOING Christophe, Mme LE NEDIC Jeanne, Mme LEVINE Christelle, M. ONNO Jean-Marc, Mme ROBIC Fabienne, M. SAMY Hugues.

Absents ayant donné procuration :

Mme LE GOFF Delphine à M. ONNO Jean-Marc
Mme RIO Sophie à M. GUILLEMET Jacques
Mme AMIOT-BOTUHA Carole à M. CADORET Philippe

nombre de conseillers en exercice	27
nombre de présents	24
nombre d'absents	3
nombre de votants	27
procurations	3
Quorum	14

Ouverture de séance

Désignation secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne M. FRANCOIS Patrice en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Après lecture individuelle du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2020, le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 18 septembre 2020.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ORDRE DU JOUR

1. Rajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Maire propose d'inscrire un sujet supplémentaire à l'ordre du jour de cette séance au sujet de la démission de M. JAFFRÉ à la suite de l'ordre du jour.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2. Arrivée de Mme HUMEAU Pauline et M. JEGOUREL Jean-Pierre au sein du Conseil Municipal

Suite à la démission de Mme SAUTREUIL Angélique de son poste de conseiller municipal, Mme HUMEAU Pauline intègre l'équipe municipale à la date de la démission de Mme SAUTREUIL à savoir

le 18 septembre dernier. Même si Mme HUMEAU avait intégré la commission communication avant cette date (au même titre que M. CORBEL pour la commission assainissement).

Mme HUMEAU Pauline étant la 28^{ème} sur la liste, elle intègre le conseil municipal automatiquement sans tenir compte du sexe ni de la commune déléguée d'origine.

Il s'avère que depuis l'envoi de la convocation au conseil municipal de ce jour, M. JAFFRE Michel a officialisé sa démission du conseil municipal d'Evellys.

Cependant, en tant qu'adjoint au maire cette démission doit être validée par Monsieur le Préfet, ce qui a été le cas en date du 12 novembre 2020.

C'est pourquoi, M. JEGOUREL Jean-Pierre 29^{ème} de la liste élu, prend ses fonctions en tant que conseiller municipal dès cette date.

3. Convention de partenariat avec Book hémisphères

M. GUILLEMET évoque que les dons de livres des particuliers ne peuvent pas toujours être intégrés dans les collections des médiathèques d'Evellys. Les dépôts d'Emmaüs Pontivy et de la recyclerie « Le Grenier » de Locminé habituellement utilisés pour recevoir les dons et les livres retirés des collections des médiathèques sont régulièrement saturés.

La convention a pour objet de faciliter l'accès à la culture, de prolonger la vie du livre et des biens culturels, de soutenir l'emploi social et solidaire et de contribuer à la préservation de l'environnement.

M. GUILLEMET indique qu'il sera également possible à la commune d'acquérir des livres à des prix réduits.

Le Conseil Municipal après délibération :

- Autorise la signature de la présente convention de partenariat d'une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction avec la SCIC Entreprise d'insertion Book Hémisphère basée à Kervignac-56700.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

4. Facturation de la redevance assainissement collectif au 1er janvier 2021

M. le Maire rappelle que par délibération, en date du 18 octobre 2019, les tarifs d'assainissement collectif pour l'année 2020 avaient été votés comme suit :

Abonnement : 44€

Consommation : 0.95€ / m³

Il est proposé d'augmenter les tarifs pour l'année 2021 :

Abonnement : 45.54€

Consommation : 1.09€ / m³

M. le Maire annonce que le budget d'Assainissement doit s'équilibrer, c'est pourquoi les recettes doivent permettre de financer les investissements.

M. le Maire compare la station d'épuration de la commune, avec celle de Locminé qui génère des bénéfices car de grosses entreprises s'y raccordant apportent de nombreuses recettes.

Il revient sur l'historique de la mise en place du zonage d'eaux usées sur la commune de Naizin, qui a entraîné des travaux sur le réseau en 2016-2017.

Il est indiqué que ces montants sont facturés par la SAUR aux contribuables raccordés au réseau d'assainissement collectif. A ces tarifs, la SAUR facture une part qui leur est propre (part du délégataire).

Le Conseil Municipal après délibération :

Valide les tarifs de la redevance assainissement collectif au 1^{er} janvier 2021 :

- Abonnement : 45.54€
- Consommation : 1.09€ / m³

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	1

5. Autorisation d'engagement de dépenses « Fêtes, cérémonies et cadeaux »

M. le Maire évoque que certaines dépenses suite à des remises de prix (bons d'achats, cadeaux, chèques cadeaux...) aux lauréats de divers concours organisés (maisons fleuries, photos ...) font l'objet d'une imputation à l'article 6714, et nécessitent l'accord du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Autorise l'engagement de telles catégories de dépenses au compte 6174 pour cette année et celles à venir.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

6. Projet de la station d'épuration : projet et plan de financement à adopter

Mme LE NÉDIC expose le projet :

L'assainissement du bourg de Naizin est assuré par une station d'épuration de type lagunage d'une capacité de 1.000 EH (équivalents-habitant) réalisée en 1983.

Le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2014 a notamment mis en évidence que cette station d'épuration ne pourra pas supporter les charges futures liées à l'urbanisation du bourg évaluées à 1.400 EH.

En outre, les ouvrages apparaissent vétustes et incompatibles avec les exigences de qualité du milieu récepteur.

Sur ces bases, la collectivité a décidé la construction d'une nouvelle unité de traitement et a confié la maîtrise d'œuvre de l'opération à SCE.

Suite à une étude de faisabilité et du dossier loi sur l'eau établis par SCE et finalisés en 2019, et du projet d'arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration, le projet de la station d'épuration de Naizin est basé à ce stade sur ces éléments suivants :

- Capacité nominale organique de 1.400 EH,
- Implantation dans l'enceinte de la station d'épuration actuelle et plus particulièrement sur l'emprise de lagune n°1 (la plus à l'ouest),
- Traitement de type boues activées avec filière boues comprenant une déshydratation et stockage sur des lits de séchage plantés de macrophytes,
- Mise en place de dispositifs pour assurer la continuité de service sur les lagunes 2 et pendant les travaux,
- Curage et remblaiement des lagunes non réutilisées,
- Renforcement de la ligne électrique.

Le budget prévisionnel des travaux défini par le maître d'ouvrage est de 1.200.000 € HT.

Calendrier de l'opération :

Les grandes lignes du calendrier prévisionnel de l'opération sont les suivantes :

- Fin des études de projet : fin décembre 2020,
- Consultation des entreprises - attribution du marché de travaux : janvier – début février 2021,
- Phase travaux - mise en service nouvelle station : avril – mai 2022

Le projet de construction de la station d'épuration de Naizin est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la DSIL « Plan de relance », et de l'Agence de l'eau. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
AGENCE DE L'EAU	1 119 243,00 €	60%	671 545,80 €
DSIL	1 119 243,00 €	20,00%	223 848,60 €
TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		80,00%	895 394,40 €
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT			223 848,60 €
TOTAL HT			1 119 243,00 €
TVA			223 848,60 €
TOTAL TTC			1 343 091,60 €

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Arrête le projet de construction de la station d'épuration de Naizin
- Adopte le plan de financement exposé
- Sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL « Plan de relance » et de l'Agence de l'eau.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

7. Futur espace périscolaire

M. CADORET évoque ce dossier.

Le projet de rénovation et extension d'un bâtiment en garderie sur Naizin a évolué depuis le projet initial.

La communauté de communes a perdu la compétence pour l'accueil des enfants sans hébergement (ALSH). La commune a donc ouvert un ALSH en juillet dernier.

Provisoirement, les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école publique de Naizin mais il faut des locaux spécifiques. C'est pourquoi le coût de l'extension dont les surfaces ont été modifiées a fortement augmenté.

De plus, le coût initial du projet garderie a également été réévalué en fonction des exigences de la PMI.

M. CADORET présente le plan actuel.

Le coût total du projet d'un montant de 487 980 € HT passe ainsi à 1 565 000 € HT.

Un programme de rénovation de logement y est intégré pour un montant de 80 000 € HT.

Le marché de Maitrise d'œuvre signé en 2017 doit être résilié, car le projet ayant beaucoup évolué, il y a lieu de relancer un nouveau marché pour désigner un nouveau bureau d'études.

Le nouveau marché va être publié la semaine prochaine jusqu'au 15 décembre, pour une notification prévue avant fin de décembre.

Il est précisé que beaucoup de candidatures de bureaux d'études seront attendues en raison du faible nombre de marchés publics actuellement.
Il est donc possible que le nouveau bureau d'études retravaille ce plan.

8. Mutuelle communale : renouvellement de la convention avec AXA

Mme JEHANNO expose qu'AXA France développe et distribue des contrats d'assurance complémentaire santé « Ma Santé ». Il a été proposé aux habitants d'Evellys la complémentaire santé « Ma Santé » à des conditions tarifaires promotionnelles.

Sous réserve qu'ils justifient de leur qualité de résident de la commune, les habitants se voit proposer, un contrat d'assurance avec 3 formules :

- Ma Santé 100%
- Ma Santé 125%
- Ma Santé 150%

AXA France s'engage à ce que les habitants bénéficient d'une remise sur les 3 niveaux de garanties ainsi que leurs modules énoncés ci-dessus de manière suivante :

- 25% pour les personnes âgées de 60 ans et plus ;
- 25% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles
- 17.5% pour les autres.

Mme JEHANNO expose qu'AXA réalise ce conventionnement sur plusieurs communes.
L'an dernier une dizaine de personnes ont changé de complémentaire.

M. ONNO indique que l'employeur du secteur agricole ont l'obligation d'offrir une mutuelle aux employés.

Mme Le CLEZIO indique que l'employeur propose seulement un socle et que les employés peuvent souscrire à une offre complémentaire.

Mme BOUCICAUD demande s'il y a d'autres assureurs à proposer cette offre :

Mme JEHANNO lui répond que non.

Mme BELLEC demande comment cela se passe :

Mme JEHANNO indique qu'AXA a organisé des réunions l'an dernier, puis a pris contact avec les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Autorise la signature de la convention de mutuelle communale AXA pour Evellys sur l'année 2021.

POUR	26
CONTRE	1
ABSTENTION	0

9. Adoption du nouveau règlement pour le cimetière et des tarifs

Mme JEHANNO expose le travail de la commission :

Un règlement a été mis en place ainsi que des nouveaux tarifs.

Les nouveaux tarifs du cimetière qui sont proposés sont les suivants :

Columbarium+ Caverne hors sol

15 ans 400 €

30 ans 800 €

Cavurne pleine terre

15 ans	250 €
30 ans	500 €

Concession (1.10 m * 2.40m)

30 ans	80 €/m ²
50 ans	130 €/m ²

Droit à la dispersion des cendres+ plaque: 100€

De plus les tombes dont on n'a pas le titre de concession sont considérés comme étant sur le terrain commun (terrain dont la gratuité est de 5 ans, au-delà les familles doivent régulariser la situation).

Un recensement a été effectué par la société Elabor.

Un courrier sera envoyé aux familles. Le prix de la concession est fixé à 80€/m² pour 30 ans. C'est pourquoi des plaques ont été fixées sur certaines concession.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une 1^{ère} étape dans cette procédure de régularisation des cimetières.

La seconde étape est le renouvellement des concessions échues.

Et la troisième étape est la reprise des concessions abandonnées.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Valide le règlement du cimetière
- Valide la durée de la mise en place des affiches sur les tombes sans titre de concession pour un délai d'1 an.
- Adopte les tarifs du cimetière ci-dessus.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

10. Tarifs de lotissements promotionnels

Mme LE NÉDIC prend la parole, elle explique que dans le but d'attirer la population la commission a travaillé sur ce dossier.

En date du 09 septembre 2016, le conseil municipal avait instauré un tarif de vente de l'ensemble des lotissements à 35€/m².

La commission Urbanisme a étudié ce dossier et proposera au conseil municipal d'appliquer un tarif préférentiel de 19€/m² de l'ensemble des terrains à céder en lotissement du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2022.

En plus de ce nouveau tarif l'agencement des lotissements et la publicité seront 2 axes de la complémentaires.

Mme JOSSO confirme qu'il faut effectivement d'avantage arborer les lotissements.

Mme LE NÉDIC confirme que c'est une proposition de la commission, et pour cela M. COLAR a été rencontré.

M. GUILLEMET demande quel est le tarif des communes avoisinantes.

Mme LE CLEZIO s'interroge également sur la mise en place de tarifs différenciés entre les des primo – accédant et d'autres acheteurs :

Mme Le NÉDIC précise que ce n'est pas un sujet évoqué car l'objectif est d'attirer de la population.

Mme BELLEC relève que le système de promotion, est intéressant mais que le tarif de 19€ semble encre élevé (relève que 50 % du prix initial serait plus intéressant).

Mme LE NÉDIC indique que la commission a étudié des tarifs à 17 € et 20€ et que 19€ a été jugé correct.

M. ONNO relève qu'au Clos de Kerrobic l'environnement et la présence de tas de terre doit être solutionné.

Mme BOUCICAUD demande si cela ne peut pas faire l'objet du règlement du lotissement.

Il est répondu que non car cela n'est pas légal d'insérer un article sur la propreté des terrains du lotissement.

Mme LE NÉDIC précise que c'est plutôt à la municipalité de reprendre contact avec les personnes concernées.

Mme BELLEC demande s'il est possible de différencier les lotissements d'Evellys ?

Mme LE NÉDIC précise qu'il est souhaitable de proposer un tarif unique sur Evellys.

M. GUILLEMET demande quels sont les tarifs des communes de Moréac et Plumelin :

Une cartographie va être réalisée et sera proposée au prochain conseil municipal.

Mme LE CLÉZIO indique qu'à Réguiny 1 lotissement de 40 lots a été aménagé et seulement 10 lots sont vendus.

Il est décidé de reporter le vote afin que la commission se réunisse de nouveau.

11. Horaires de mairies

Mme LE NÉDIC expose que les horaires d'ouverture au public des mairies de Remungol et Moustoir-Remungol ont été revus, suite au départ en retraite de l'agent d'accueil de la mairie de remungol au 1^{er} juillet dernier.

Dans un souci de cohérence territoriale, les ouvertures au public ont été travaillées pour se rapprocher au maximum du besoin des habitants.

La mairie de Remungol actuellement ouverte 24h par semaine, et la mairie de Moustoir-Remungol ouverte 28h une semaine et 24h la semaine suivante.

Un accueil téléphonique permanent sera mis en place, grâce aux transferts des appels, lors de la fermeture d'une mairie vers les autres mairies ouvertes.

Horaires actuels des mairies :

24h	Matin		Après-midi	
Lundi	9:00:00	12:00:00		
Mardi	9:00:00	12:00:00	13:30:00	17:30:00
Mercredi	9:00:00	12:00:00	13:30:00	17:30:00
Jeudi				
Vendredi	9:00:00	12:00:00	13:30:00	17:30:00

24h/28h	Matin		Après-midi	
Lundi			13:30:00	17:30:00
Mardi	9:00:00	12:00:00		
Mercredi	9:00:00	12:00:00	13:30:00	17:30:00
Jeudi	9:00:00	12:00:00	13:30:00	17:30:00
Vendredi	9:00:00	12:00:00	1 vendredi sur 2 ouvert	

Remungol

23h	Matin		Après-midi	
Lundi			13:30:00	17:30:00
Mardi			13:30:00	17:30:00
Mercredi			13:30:00	17:30:00
Jeudi	9:00:00	12:00:00	13:30:00	17:30:00
Vendredi			13:30:00	17:30:00

Moustoir-Remungol

19h	Matin		Après-midi	
Lundi	9:00:00	12:00:00		
Mardi	9:00:00	12:00:00		
Mercredi	9:00:00	12:00:00		
Jeudi	9:00:00	12:00:00	13:30:00	17:30:00
Vendredi	9:00:00	12:00:00		

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Valide les nouveaux horaires des mairies et la nouvelle organisation qui en découle

POUR	23
CONTRE	2
ABSTENTION	2

12. Démission de Michel JAFFRÉ

Suite au débat qui a eu lieu avant la réunion du conseil municipal in n’y a pas de questions complémentaires.

Questions diverses

❖ **Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

✓ **Marchés publics :**

Ecole le Dornegan : 2 avenants

Le lot menuiseries - La Menuis : + 2 388,80€ HT (une porte d’entrée grand trafic)

Le lot peinture - Motheron : + 1 645,82€ (passage nettoyeur haute pression et application d’un fixateur sur la salle de motricité.

Livraison de repas :

Convivio : avenant pour les repas de l’ALSH à 3.06€ HT le repas

Espace périscolaire – Naizin :

Le marché de Maitrise d’œuvre signé en 2017 doit être résilié, car le projet ayant beaucoup évolué, il y a lieu de relancer un nouveau marché pour désigner un nouveau bureau d’études.

Le nouveau marché va être publié la semaine prochaine jusqu’au 15 décembre, pour une notification prévue avant fin de décembre.

Travaux Réseaux Moustoir-Remungol :

Le marché public pour la réalisation des travaux des réseaux de Moustoir-Remungol a été publié hier, et la limite de réponses est fixée au 8 décembre 2020.

Le dossier est suivi par le cabinet SCE.

Réfection du retable (Église de Remungol) :

Consultation en cours pour 2 lots pour un total de 32-35000€:

Maçonnerie et Réfection du mobilier

Le dossier est suivi par le bureau d'études DEVERNAY.

Assurances :

La signature d'un marché avec la SMACL pour une durée de 5 ans, pour un montant de 10 758€ annuellement (1820€ de moins que le contrat précédent).

❖ **Autres questions diverses**

✓ **Installation d'une nouvelle antenne téléphonique à Moustoir-Remungol :**

La Société Circet représentant Bouygues Telecom va installer une antenne à Bellevue à Moustoir-Remungol d'ici quelques mois. La structure mesurera 32m.

Une déclaration de Travaux sera déposée par l'entreprise avant le commencement des travaux.

M. LE MOING demande qui est propriétaire de ces terrains :

M. le Maire indique qu'ils appartiennent au Département et à la commune pour le chemin.

M. DOLO demande quelle est la couverture :

M. le Maire répond qu'il ne sait pas.

✓ **Tour de France 2021 :**

Le 108^{ème} Tour de France de cyclisme passera sur Evellys, à Remungol plus précisément le lundi 28 juin 2021.

La 3^{ème} étape partira de Lorient vers Pontivy.

Une réunion de présentation est organisée le mardi 24 novembre à 14h30 à la Préfecture.

✓ **Courrier de l'association Vent de panique :**

Invitation à se joindre à la contestation de l'arrêté préfectoral autorisant l'implantation de 2 éoliennes sur le territoire et à recevoir les contestataires pour en échanger.

Ils seront reçus lors d'un prochain conseil municipal.

✓ **Recrutement en cours:**

Agent périscolaire pour le remplacement de Mme OLIVO Ghislaine (31.16/35ème) : cantine Ecole + cantine de centre de loisirs. Poste à pourvoir au 01.01.21

Agents recenseurs : 5 agents sur Evellys (déjà 1 personne pour Remungol, et 1 pour Naizin) pour effectuer le recensement de la population en janvier/février 2021.

Dates

Bureau municipal : [Lundi 16 novembre à 19h à Naizin](#)

Conseil municipal : [Vendredi 26 novembre à 19h à Naizin \(Salle Avel Dro\)](#)

Commissions :

14/11/2020	9h30	Mairie Naizin	Colonnes de tri
17/11/2020	18h30	Mairie Naizin	Périscolaires, scolaires
18/11/2020	19h	Mairie Naizin	Bâtiments
25/11/2020	18h	Mairie Naizin	Finances

Fin à : 22h40